

# SESSAD APF DORDOGNE des Trois Rivières



SESSAD « Des Trois Rivières »  
Rue Paul Abadie-Zone Vallade Sud  
24100 BERGERAC  
Tél : 05.53.24.26.98  
sessad.bergerac@apf.asso.fr

<http://www.apffh-poleenfanceadultes24.fr>

Périgueux : 4 Rue du Combattant d'Indochine  
24000 PERIGUEUX  
05.53.06.81.10  
sessad.perigueux@apf.asso.fr

Bergerac : Rue Paul Abadie - Zone de la Vallade Sud  
24100 BERGERAC  
05.53.24.26.98  
sessad.bergerac@apf.asso.fr

Sarlat : Chemin de Loubéjac  
24200 SARLAT  
05.53.28.51.44  
sessad.sarlat-la-caneda@apf.asso.fr

## LIVRET D'ACCUEIL

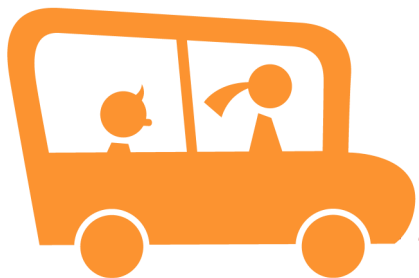


# SESSAD APF DORDOGNE

(Service d'Education et de Soins Spécialisés A Domicile)

## des Trois Rivières

<http://www.apf-servicesenfance24.fr>



⇒ **APF France handicap s'engage à assurer:**

La place prépondérante de l'adhérent.

Le droit d'expression de tous: adhérents, bénévoles, salariés, usagers.

Le développement de la vie associative à travers toutes ses composantes, condition essentielle de la vitalité de l'association.

La représentation et la défense des intérêts des personnes handicapées et de leur famille.

La qualité de ses services en développant l'observation et l'anticipation, l'innovation et l'expérimentation, l'information et la formation, et en procédant à leur évaluation régulière.

La proximité de son action par sa présence sur l'ensemble du territoire et la cohérence de celle-ci par son organisation nationale.

⇒ **APF France handicap s'oblige:**

À la rigueur dans la recherche et la gestion des fonds obtenus des pouvoirs publics ou provenant de la générosité du public.

À informer ses donateurs.

À garantir la transparence de ses comptes.

À utiliser les fonds mis à sa disposition en donnant toujours la priorité aux valeurs humaines.

## LA CHARTE DE L'APF

Dans la ligne de la déclaration Universelle des Droits de l'Homme, l'APF, mouvement de personnes handicapées, de leur famille et de personnes valides, affirme la primauté de la personne.

- L'être humain ne peut être réduit à son handicap ou à sa maladie quels qu'ils soient.
- En tant que citoyenne, la personne handicapée exerce ses responsabilités dans la société; elle a le choix et la maîtrise de son existence.

⇒ **APF France handicap affirme** son indépendance de tout parti politique et de toute religion.

⇒ **APF France handicap revendique:**

L'intégration de la personne handicapée dans la société, à toutes les étapes de son existence, en tous lieux et en toutes circonstances.

La prise en compte des préoccupations des familles dès l'annonce du handicap, quelle qu'en soit l'origine.

L'égalité des chances par la compensation humaine, technique et financière des conséquences du handicap, afin de permettre à la personne handicapée d'acquérir une pleine autonomie.

La mise en œuvre d'une politique de prévention et d'information de la société sur les réalités du handicap.

⇒ **APF France handicap développe:**

Une dynamique d'insertion pour une plus grande ouverture sur l'extérieur, par les possibilités qu'elle donne d'entrer en relation avec le monde et par les partenariats qu'elle instaure.

Une égalité effective entre toutes les personnes handicapées, quel que soit leur lieu de résidence.

La solidarité entre personnes, handicapées et valides.

L'accueil et l'écoute des personnes handicapées et des familles.

## MOT D'ACCUEIL

Madame, Monsieur

Vous avez fait appel à notre service et la MDPH nous a mandatés pour accompagner votre enfant.

Au nom de l'équipe de professionnels, je vous souhaite la bienvenue au SESSAD et je vous remercie de la confiance que vous nous témoignez.

Nous proposons de soutenir votre compétence de parents, de vous accompagner dans la découverte des potentialités et des richesses singulières de votre enfant pas tout à fait comme les autres. A partir de propositions concertées, nous l'aiderons ensemble à développer ses possibilités, à favoriser des compensations afin de l'aider à mieux vivre sa différence.

Dans une reconnaissance réciproque des places et fonctions de chacun et durant une période variable en fonction de son évolution, nous allons construire avec vous un projet personnalisé d'accompagnement pluridisciplinaire, en lien direct avec notre mission et les besoins spécifiques de votre enfant.

Le projet personnalisé d'accompagnement sera évalué très régulièrement. Il sera modulable et évolutif, en fonction des besoins de votre enfant, de votre demande et des évaluations des professionnels. Nous ferons le point régulièrement, soit individuellement, soit collectivement, dans un principe de partage et de respect. Nous serons ainsi, ensemble, un soutien pour votre enfant.

Puis un jour ....

-----  
*La Directrice, Marilyne LAPEYRE*

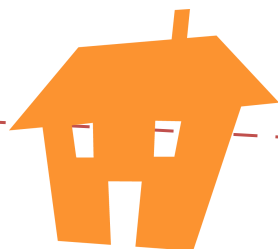
## QUI SOMMES NOUS ?

Créé en 1987, le SESSAD APF des trois rivières a pour mission l'accompagnement des enfants de 0 à 20 ans vivant à domicile et présentant une déficience motrice avec ou sans troubles associés.

Notre accompagnement vise à permettre l'épanouissement, la réalisation de toutes les potentialités de l'enfant et son autonomie maximale quotidienne et sociale dans son milieu de vie (familial, scolaire et de loisir). Nous proposons un accompagnement par une équipe pluridisciplinaire à partir d'un projet personnalisé d'accompagnement élaboré en étroite relation avec les parents.

45 enfants (54 en file active) sont accueillis sur le département de la Dordogne sur notification de la MDPH.

L'antenne de Périgueux a une capacité de 20 places (24 en file active), celle de Bergerac 15 places (17 en file active) et celle de Sarlat 10 places (13 en file active).



**CDAPH :** Commission des Droits et de l'Autonomie de la Personne Handicapée.

C'est un organisme au sein de la MDPH chargée de répondre aux demandes faites par les personnes handicapées ou leurs représentants légaux (cas des enfants mineurs) concernant leurs droits (aides et prestations).

Elle prend toutes ses décisions après une évaluation menée par une équipe pluridisciplinaire.

**ESS :** Equipe de Suivi de Scolarisation.

Sa mission est de faciliter la mise en œuvre et d'assurer le suivi du **projet personnalisé de scolarisation**. Elle est sous la responsabilité et l'animation de l'enseignant référent. Les besoins spécifiques de l'enfant sont évalués afin de soutenir sa scolarité par des adaptations pédagogiques ou du matériel palliatif.



## PETIT GLOSSAIRE

**SESSAD** : Service d'Education et de Soins Spécialisés à Domicile.

**PPA** : Projet personnalisé d'accompagnement

C'est un moment où parents et professionnels se réunissent pour réévaluer et co-construire l'accompagnement de l'enfant et le dispositif d'aide et de soins.

Il en découle un écrit qui sert de référence et de cohérence pour chacun (parents et professionnels).

**MDPH** : Maison Départementale de Personnes Handicapées.

Elle est chargée de l'accueil et de l'accompagnement des personnes handicapées et de leurs proches. Il existe une MDPH dans chaque département fonctionnant comme un guichet unique pour toutes les démarches liées aux diverses situations de handicaps.

## NOS OBJECTIFS

Nos objectifs sont les suivants :

- ◆ Evaluer les besoins et compétences de votre enfant ou adolescent déficient moteur en vue de proposer des soins spécialisés et un accompagnement éducatif dans un projet global et personnalisé d'accompagnement (PPA).
- ◆ Aider votre enfant à se construire, à développer son autonomie et sa place de sujet dans son environnement familial et social.
- ◆ Vous écouter et vous accompagner dans les différentes étapes du développement de votre enfant et vous soutenir dans vos places de parents d'un enfant présentant un handicap.
- ◆ Vous accompagner dans l'orientation future de votre enfant dans un après et un ailleurs.

## L'ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

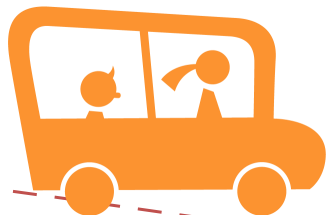
Pour répondre aux besoins et attentes de l'enfant et de sa famille, les professionnels travaillent en équipe pluridisciplinaire. Des temps de concertation hebdomadaires existent dans chaque équipe.

Des séances d'orthophonie, kinésithérapie ou d'autres spécialités peuvent être réalisées par des professionnels libéraux dans la limite des capacités budgétaires de la structure. Une convention de partenariat est établie.

### L'équipe médicale :

Le médecin pédiatre est responsable du projet de soins.

Il est prescripteur des soins et il coordonne les diverses actions médicales.



**La protection de la vie privée** est garantie. L'utilisation de documents (texte, photo, radio, vidéo...) est soumise à autorisation.

**La confidentialité des informations** concernant chaque enfant est assurée. Dans la logique pluridisciplinaire, les informations sont nécessairement partagées entre les professionnels, sur des supports diversifiés et cela en respectant la notion de «secret partagé».

Le livret de fonctionnement remis lors de l'admission de l'enfant vous donne tous les détails de notre accompagnement.

En coordination avec le médecin spécialiste en médecine physique et de réadaptation (consultation conjointe) Ils évaluent cliniquement les troubles neuro-moteurs et perceptifs de l'enfant.

Ils surveillent l'état orthopédique et l'évolution motrice de l'enfant.

Ils vérifient l'adéquation et le port des appareillages.

**A partir d'évaluation spécifique tout au long du développement de l'enfant, en séances individuelles ou en groupe**

**L'équipe paramédicale:**

**Le kinésithérapeute** : Il guide l'enfant dans la découverte et l'expérimentation de sa motricité.

Il aide l'enfant à optimiser ses capacités fonctionnelles.

Il surveille l'état musculo-squelettique pour assurer un développement le plus harmonieux possible.

Il peut accompagner aux consultations médicales et participer à la mise en place d'appareillage.

**L'ergothérapeute** : Il évalue les capacités fonctionnelles de l'enfant et l'accompagne pour les développer et /ou les compenser en recherchant des appareillages adaptés.

Il repère les difficultés environnementales et propose des adaptations nécessaires. Il participe à la prise en charge des troubles des apprentissages scolaires.

**Le psychomotricien** : Au travers d'une approche corporelle globale, expressive et créatrice, il accompagne l'enfant dans la prise de conscience de ses éprouvés sensoriels, corporels et émotionnels. Il l'aide à se percevoir, se comprendre, se connaître et habiter son corps afin de s'engager avec aisance et plaisir dans la relation et dans son environnement.

**L'orthophoniste** : (professionnel uniquement en convention de partenariat)

Il évalue et rééduque les troubles de la motricité bucco faciale. Il soutient l'accès à la communication et au langage écrit .

Il travaille à l'élaboration du langage oral et écrit.

**La famille peut avoir recours à un médiateur en cas de non respect de ses Droits (loi 2002-2 du 2 janvier 2002) :**

Si vous le jugez nécessaire, vous pouvez gratuitement, vous ou le représentant légal de l'enfant, sur simple demande, faire appel à un médiateur. Vous pouvez choisir ce médiateur sur la liste des personnes qualifiées de votre département. Ces médiateurs sont prévus pour assister et orienter toute personne en cas de désaccord avec la structure.

**L'accès au dossier**

Pour chaque enfant, un dossier unique de l'utilisateur est constitué dès le premier entretien dans le respect des lois en vigueur. Conformément à la loi, les pièces du dossier sont accessibles.

**La protection des données informatisées :**

- Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, et aux recommandations de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, nous vous informons que vos données personnelles font l'objet d'un traitement automatisé déclaré à la CNIL.

*(Cf. formulaire « attestation d'informations et consentement à l'hébergement de vos données personnelles.)*



## **VIE DE SERVICE**

### **Les formes de participation des familles et des enfants.**

Les professionnels sont disponibles pour toutes vos questions ou demandes tout au long de l'accompagnement.

Il n'y a pas de conseil de vie sociale mais des temps d'expression vous sont proposés dans chaque antenne une fois par trimestre.

Tous les ans, en septembre une fête des services est organisée : c'est un moment convivial de rencontre et de partage entre familles et professionnels autour d'un repas et d'activités adaptées aux enfants.

### **Une démarche qualité**

Afin de garantir la bonne réalisation de ces missions, le SESSAD des Trois Rivières évalue régulièrement, dans le cadre d'une démarche continue d'amélioration de la qualité, son dispositif et ses pratiques professionnelles.

Une attention forte est portée au respect des droits des usagers et à un accompagnement basé sur l'écoute, la personnalisation et la bientraitance.

## **L'équipe socio-éducative :**

**L'éducateur spécialisé** : Il accompagne l'enfant dans son développement global. Il accompagne l'enfant dans la découverte de ses potentialités et de ses incapacités. Il a une fonction d'écoute, d'aide et de soutien auprès de la famille. Il est référent de l'inclusion sociale et scolaire.

**L'assistant social** : Il informe sur la législation spécifique, les organismes et les dispositifs.

Il soutient et/ou réalise des démarches et demandes administratives et financières. Il effectue des liaisons et/ou des concertations avec les services sociaux, la MDPH, les établissements spécialisés et autres partenaires.

## **L'équipe thérapeutique :**

**Psychologue** : Il soutient la singularité des enfants et l'autonomie psychique à travers des bilans et un accompagnement psychothérapeutique. Il propose des rencontres aux familles afin de les soutenir dans leurs difficultés de parents ou de frères et sœurs d'un enfant porteur de handicap.

Il participe à l'élaboration de tous les projets personnalisés d'accompagnement et veille à leurs cohérences.

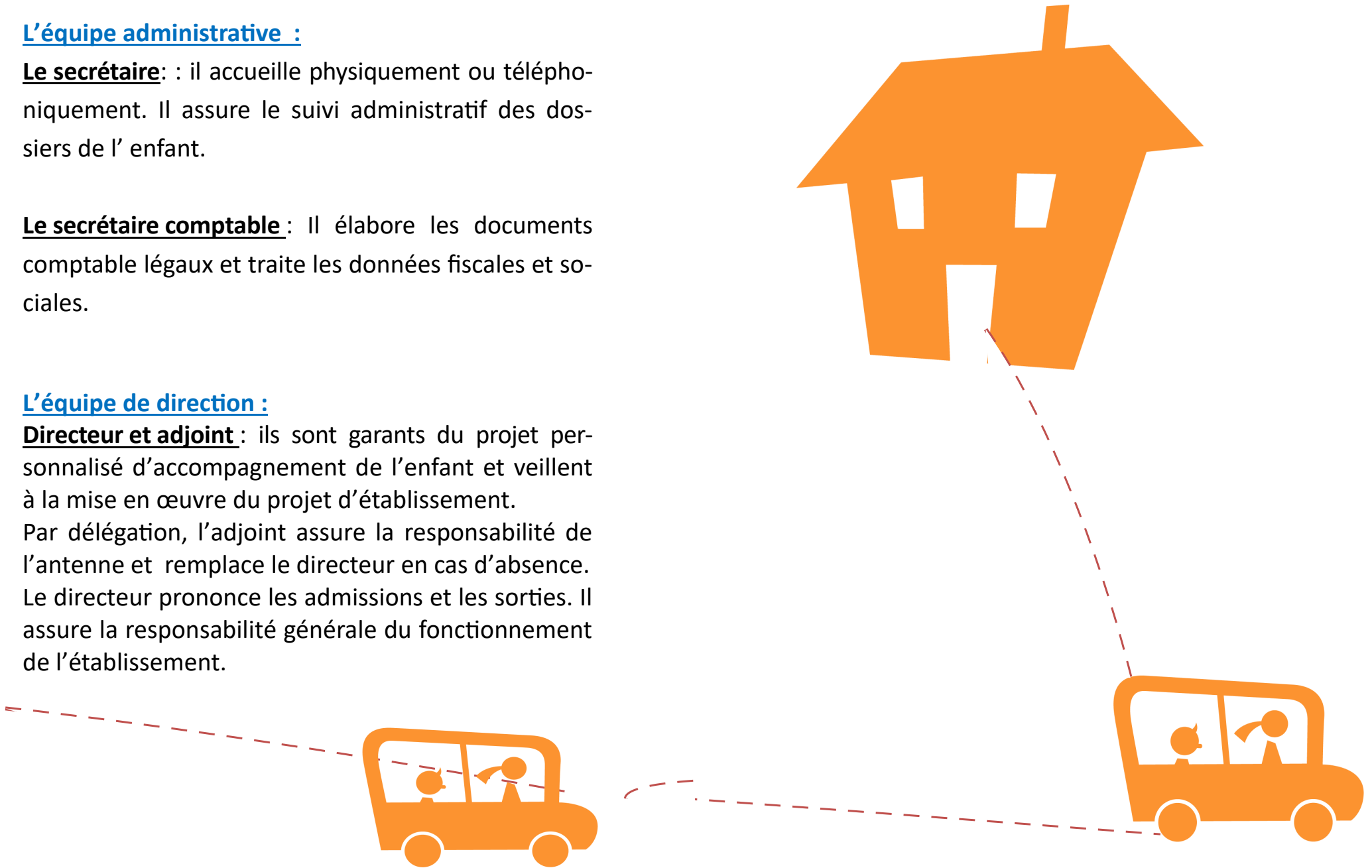
### L'équipe administrative :

**Le secrétaire :** il accueille physiquement ou téléphoniquement. Il assure le suivi administratif des dossiers de l'enfant.

**Le secrétaire comptable :** Il élabore les documents comptable légaux et traite les données fiscales et sociales.

### L'équipe de direction :

**Directeur et adjoint :** ils sont garants du projet personnalisé d'accompagnement de l'enfant et veillent à la mise en œuvre du projet d'établissement. Par délégation, l'adjoint assure la responsabilité de l'antenne et remplace le directeur en cas d'absence. Le directeur prononce les admissions et les sorties. Il assure la responsabilité générale du fonctionnement de l'établissement.



## LES PARTENAIRES



## L' EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

### La Psychologue :

- Anaïs RENEUVE

### Les kinésithérapeutes:

- Mme DEROUBAIX Daphné
- Mme HAOT Laetitia

### Les éducateurs spécialisés:

- Mr DEBET Quentin
- Mme HEISSAT Marion

### Les psychomotriciennes :

- Mme DELAGE Laetitia
- Mme GARY Sarah

### L'ergothérapeute :

- Mme PEYRONNET Amandine

### Le médecin en médecine Physique et Réadaptation

- Dr FONS Nicolas

### L'assistante sociale :

- Mme ORTAVENT Françoise

### L'équipe administrative :

- Mme CHEVREUX Ghislaine : Comptable
- Mme BERTHET Karine : Secrétaire

### L'équipe de Direction :

- Mme LAPEYRE Marilyne : Directrice
- Mme LALÉ Véronique : Adjointe de Direction

# UNE FAMILLE— UN ENFANT— UN PROJET— UNE EQUIPE

